

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET AUTORISATION UNIQUE, AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES, CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU MORT RU ET L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER SUR DEUX PARCELLES SITUÉES SUR LA COMMUNE DE LONGPONT-SUR-ORGE, SOLLICITÉES PAR LE SYNDICAT DE L'ORGE.

Par arrêté n° 2018-PREF/DCPPAT/BUPPE/003 du 17 janvier 2018, la Préfète de l'Essonne a décidé de soumettre ce projet à enquête publique de 32 jours consécutifs qui se déroulera **du lundi 26 février 2018 8h 45 au jeudi 29 mars 2018 inclus jusqu'à 17h30**.

CONSULTATION DU PROJET : le dossier d'enquête et un registre seront à la disposition du public au :

Service urbanisme de la mairie de Longpont-sur-Orge, siège de l'enquête, (Place des Combattants – 91310) :

- lundi, mardi et jeudi : de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 17h30,
- mercredi : de 8h45 à 12h00,
- vendredi : de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 17h00 ;
- samedi : de 8h45 à 12h00 *à l'accueil de la mairie*.

Il pourra également être consulté sur le site internet des services de l'État en Essonne ([www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau/Autres-autorisations/Mort-Ru-Syndicat de l'Orge](http://www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau/Autres-autorisations/Mort-Ru-Syndicat-de-l'Orge)).

Une tablette sera mise gratuitement à disposition à la mairie de Longpont-sur-Orge aux horaires d'ouverture au public.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : M. Stéphane DU CREST DE VILLENEUVE, proviseur de lycée en retraite, se tiendra en mairie de Longpont-sur-Orge à la disposition du public :

- le lundi 26 février 2018 de 8h45 à 11h45,
- le samedi 10 mars 2018 de 8h45 à 11h45,
- le lundi 19 mars 2018 de 14h30 à 17h30 ;
- le jeudi 29 mars 2018 de 14h30 à 17h30.

Pendant toute la durée de l'enquête, des informations peuvent être demandées au pétitionnaire (Mme DUBOIS - tél : 01 69 12 15 35).

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS du public. Elles pourront être soit :

- déposées dans le registre d'enquête papier mis à disposition en mairie de Longpont-sur-Orge,
- déposées, par voie électronique, sur le **registre dématérialisé** accessible sur la tablette mise à disposition à la mairie de Longpont-sur-Orge ou via le site internet des services de l'État en Essonne, du lundi 26 février 2018 à 8h45 au jeudi 29 mars 2018 inclus jusqu'à 17h30,
- reçues, de manière écrite ou orale, par le commissaire enquêteur aux jours et heures de permanences,
- adressées au commissaire enquêteur par courrier envoyé au siège de l'enquête en mairie de Longpont-sur-Orge. Elles seront tenues à la disposition du public à la mairie de Longpont-sur-Orge dans les meilleurs délais et devront parvenir suffisamment tôt avant la clôture de l'enquête pour être annexées au registre d'enquête papier (soit le jeudi 29 mars 2018 avant 17h30), ou par courrier électronique reçu jusqu'au jeudi 29 mars 2018 avant 17h30 à l'adresse suivante : pref91-mortrusyndicatorge@enquetepublique.net

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que celles inscrites sur le registre papier seront consultables à la mairie de Longpont-sur-Orge, siège de l'enquête. Celles transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE : le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Essonne. Une copie sera tenue à la disposition du public **pendant un an** en mairie de Longpont-sur-Orge, ainsi qu'à la préfecture de l'Essonne et à la sous-préfecture de Palaiseau.

DÉCISION : conformément aux dispositions des articles L.211-7 et R.214-1 et suivants du code de l'environnement, à l'issue de la procédure, la Préfète de l'Essonne prendra par arrêté préfectoral une décision autorisant ou refusant la réalisation du projet et une décision déclarant ou refusant l'intérêt général de l'opération.